



Ensemble, recyclons !

De quels produits s'agit-il ?

Ce sont les produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et les produits d'hygiène de la mamelle. Leurs emballages sont majoritairement des bidons de 10, 20 ou 60 litres en polyéthylène haute densité (PEHD) de couleurs variées.

Pourquoi ces collectes ?

L'élimination d'un déchet d'emballage issu d'une activité professionnelle est de la responsabilité de son détenteur. Les collectes permettent donc aux agriculteurs utilisateurs de se mettre en conformité avec la réglementation, tout en réalisant un acte citoyen. Par ailleurs, la protection de l'environnement est un engagement de la charte des bonnes pratiques d'élevage.

Qui collecte les EVPHEL ?

Toute entreprise distribuant un produit à un éleveur (laiterie, distributeur d'agrofourmiture, fabricant de matériel ou fabricant du produit) doit être en mesure de proposer une solution pour la récupération de l'emballage vide.



Comment se déroulent les collectes ?

Il existe plusieurs types de collecte : par le laitier, par une camionnette ou par l'éleveur qui apporte ses emballages vides sur un site déterminé. Il faut se renseigner auprès de son conseiller commercial habituel.

Quels sont les bons gestes à respecter ?

Il faut suivre la règle d'**ORE**

Ouvert

les bidons doivent être vides et sans bouchons. En effet, des accidents sont possibles lors de la manipulation et du traitement (mise en balle ou broyage).

Rinçé

opération à réaliser juste après l'utilisation, c'est plus facile.

Egoutté

bien secouer le bidon pour évacuer tous les résidus d'eau de rinçage puis le placer en position inclinée (de 10 à 30°) sur un support. Il faut prévoir 1/2 heure environ pour un bon égouttage.

Que fait-on des bouchons ?

Les bouchons sont rangés à part, dans un simple sac plastique transparent.

Et en attendant la collecte ?

Il faut stocker les bidons et les bouchons, en évitant qu'ils se resalissent. Et ne pas les mélanger avec d'autres emballages (bidons de produits phytopharmaceutiques, par exemple).



Que deviennent les bidons collectés ?

Les emballages vides collectés seront en priorité recyclés pour fabriquer d'autres objets plastiques comme, par exemple, des tubes ou des gaines de câbles électriques pour le secteur du bâtiment. Ils peuvent être aussi valorisés comme combustible de substitution dans des fours de cimenterie.



Avec un bidon de 20 litres :

- > on peut alimenter une ampoule de 60W pendant plus de 32 heures
- > on économise 0,5 litre de pétrole
- > on fabrique 1 mètre de tube.

Plus d'informations :

Cette opération s'inscrit dans le dispositif national mis en place par l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène Industrielle (AFISE), la Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL), la Fédération Nationale de l'Industrie Laitière (FNIL), la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) et ADIVALOR, sous l'égide du Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL).

Votre
Logo



ADIVALOR[®]